CAHIER DES CHARGES - CRÉATION DE L'IDENTITE VISUELLE DU PÔLE BRASSENS - CAMUS

Préambule

Dans le cadre de son projet urbain, la Ville de Lormont construit un nouvel équipement au cœur du quartier Génicart : **le pôle Brassens Camus**, pour lequel elle souhaite la création d'une identité visuelle.

ARTICLE 1 : Objet de la mission

La présente mission a pour objet la création de **l'identité visuelle du pôle Brassens Camus**, reflet des valeurs et objectifs de l'équipement. Elle doit favoriser son identification et sa valorisation.

L'identité visuelle est destinée à être **utilisée sur tous les documents et supports de communication externe et interne de la Ville**, tant print que web (plaquettes, affiches, annonces presse, objets identitaires, plv, signalétique intérieure et extérieure, réseaux sociaux, site web...) existants et à venir.

Il s'agira pour le titulaire du marché, **à l'issue de la seconde phase de sélection,** de créer une identité visuelle (bloc-marque).

ARTICLE 2 : Exploitabilité et ergonomie de l'identité visuelle

2.1 - Ergonomie

Le titulaire du marché devra tenir compte des **conditions d'impression et d'exploitation** de l'identité visuelle. Les documents pourront être réalisés en offset comme en impression numérique ou encore sur imprimante couleur. Le projet proposé devra donc pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimum et pouvoir être **facilement déclinable** tout en conservant ses qualités de lisibilité, de spécificité et d'évocation.

2.2 – Contraintes techniques

Tous les éléments de l'identité graphique devront être remis sur CD, directement exploitables sur mac et PC, aux formats Illustrator **.ai** (dont version CS6 - 16.0.0 PC) et **.pdf** et **.eps**, chacune en **RVB ,** en **CMJN ,** en **tons directs** et en **monochrome** (noir + blanc).

Les éléments textuels de l'identité graphique devront être vectorisés dans les différentes versions indiquées ci-dessus. **Les polices accentuées** devront être fournies séparément, exploitables sur mac et sur PC, avec droits d'exploitation.

ARTICLE 3 : Droits

Le candidat retenu pour ce marché s'engage à céder à la Ville de Lormont tous les droits d'exploitation et de reproduction de l'identité visuelle.

ARTICLE 4 Modalités de consultation

4.1 - Contenu et calendrier des propositions

Première sélection

Pour le dépôt des candidatures, chaque prestataire devra impérativement fournir :

- **un devis HT** correspondant aux critères de la mission exposés plus haut
- un **recueil de références** détaillées de moins de trois ans présentant les collectivités concernées, les montants des commandes et la nature des prestations réalisées
- les différentes qualifications éventuelles

A l'issue de cette première sélection, la Ville **pré-sélectionnera au maximum quatre offres financières**.

Deuxième sélection

Une présentation collective du cahier des charges, accompagnée d'une visite du chantier sera organisée avec au plus 4 candidats pré-sélectionnés. Un support écrit de cette présentation dans lequel seront rappelés le contexte, la genèse du projet et sa présentation détaillée sera remis à chacun.

A la suite de cette rencontre, les candidats remettront à la Ville **une ou plusieurs propositions de bloc-marque** (au choix et suivant l'inspiration des candidats) correspondant à l'offre financière faite au moment de la première phase de sélection. Les concurrents devront également proposer deux exemples de déclinaisons du bloc-marque sur :

- une affiche au format A3
- un panneau de signalétique extérieure ou intérieure

Le choix du prestataire interviendra après étude des propositions transmises.

Suivra un **travail en collaboration** avec le prestataire retenu pour **finaliser l'identité visuelle** avant fourniture des fichiers aux formats définis plus haut (avec cession complète et exclusive des droits d'auteur et de reproduction) et de son manuel d'utilisation en versions numérique et papier.

4.2 - Critères d'évaluation

Les critères de choix qui seront retenus par la Ville de Lormont dans la seconde phase de sélection seront :

1) La créativité et la cohérence graphique du projet au regard de la problématique et des enjeux

Ce premier critère est noté sur 60 points / 100.

2) L'exploitabilité et l'ergonomie du projet
Ce deuxième critère est noté sur 30 points / 100.

3) Le prix
Ce troisième critère est noté suivant la formule :
offre la plus basse X 10 points
offre du candidat

4.3 - Rémunération des projets non-retenus

Les prestataires pré-sélectionnés à l'issue de la première phase mais non retenus à l'issue de la consultation seront rémunérés d'une **somme forfaitaire de 500 euros TTC.**
Pour le prestataire retenu, le travail ici fourni et sa rémunération sont inclus dans la prestation.

4.4 - Contenu des propositions

Au stade de la pré-sélection, chaque prestataire doit impérativement fournir :
- Une proposition financière qui fera apparaître distinctement le coût de la prestation et qui devra inclure l'intégralité des coûts (la création et la cession des droits), datée et signée par le candidat. **Elle sera forfaitaire et ferme.**
- Un relevé d'identité bancaire.

ARTICLE 5 : Clause de confidentialité

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentiels tous les renseignements et études qu'il pourra recueillir à l'occasion de la présente mission.
Les informations, renseignements, documents ou objets ne peuvent sans autorisation de la commune être communiqués à d'autres personnes étrangères à l'exécution du marché, ni exploités ou utilisés à d'autres fins que la stricte exécution du marché.

ARTICLE 6 : Conditions de remise des offres

Les offres financières des candidats doivent nous parvenir pour **le 12 juin avant 12 heures**, par courrier à :
MAIRIE DE LORMONT
Service Communication
Rue André Dupin
B.P. N°1
33305 LORMONT cedex

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

L'envoi informatique n'est pas autorisé pour cette consultation.
Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.

ARTICLE 7 : Délais de paiement

Le délai global de paiement des acomptes, soldes et indemnités est fixé à 30 jours. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, des intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux applicable est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir, majoré de deux points.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception par le maître d'ouvrage de la demande de paiement.

ARTICLE 8 : Renseignements divers

Les candidats peuvent s'adresser à :

Pour les renseignements administratifs :
Service Marchés publics: Eric Soubabère
Tél. 05 57 77 63 42 – marchespublics@ville-lormont.fr

Pour les renseignements techniques :
Service Communication : Elisabeth Coussot
Tél. 05 56 33 27 41 – communication@ville-lormont.fr